Séance du 17 mars 2025

Séminaire interne « Sobriété »

La consommation de l'eau : la sobriété indispensable est-elle compatible avec l'équité sociale ?

Jean-Paul VOLLE
Professeur émérite de géographie
Université Paul Valéry, Laboratoire ART-DEV
Titulaire du fauteuil II de la section Sciences

MOTS-CLÉS
Eau, changement climatique, ressource, bien commun, consommation, gestion, sobriété, équité, plan action eau.

RÉSUMÉ
L'eau, source de vie, est une ressource vitale qui exige protection et traitement avant consommation. Elle participe au mythe d'une société d'abondance fortement associée au mieux-être.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource, étroitement déterminée par le changement climatique, la sobriété trouve un sens social jusqu'à la remise en cause de notre modèle de consommation. Peut-elle prendre figure de ferment de la solidarité sociale alors que les indicateurs de consommation témoignent de distinctions sociales et d'inégalités de fait ? Elle est pourtant incontournable. Les collectivités territoriales qui fixent le prix de l'eau sont les clés dominantes d'une gestion durable de l'eau domestique.

La raréfaction de la ressource accentue l'idée de vulnérabilité et celle d'une gestion équitable de celle-ci. L'État s'est engagé pour une gestion résiliente et concertée de l'eau par le Plan Eau de 2023 afin d'engager la sobriété des usages de tous les acteurs de la filière, optimiser la disponibilité de la ressource et en assurer la qualité.

La consommation de l'eau bien commun se heurte donc à l'impératif de sobriété et au nécessaire objectif d'équité sociale au cœur de la transformation de son modèle de gestion.

Introduction

L'eau source de vie, bien commun, est de plus en plus considérée comme une ressource vitale témoin du niveau de développement économique et social. « Un village sans eau est condamné à terme » titre un article du *Monde* publié le 13 mars 2025. L'eau naturelle domestique exige protection et traitement avant consommation. Les enjeux qualitatifs liés à la pollution accordent progressivement place à des enjeux quantitatifs dépendant de la crainte de pénurie. La ressource est amenée à être de plus en plus rare alors que les besoins augmentent en liaison avec la dynamique démographique et les modes de vie. On s'attachera plus particulièrement aux enjeux de l'eau domestique confrontée à nos modes de consommation qui doivent intégrer l'idée de sobriété sans affecter celle d'équité sociale.

Le changement climatique porte effet direct sur la ressource en quantité. Les sécheresses, conjonction d'un déficit pluviométrique, d'une hausse des températures moyennes et d'épisodes caniculaires récurrents intenses, impactent sévèrement la ressource, donc l'approvisionnement. C'est ainsi que l'été 2022 a été marqué par de fortes tensions sur l'eau potable domestique conduisant à des ruptures de service, des coupures volontaires, une baisse des débits, des ravitaillements par citernes ou par de l'eau en bouteille. Le modèle économique de l'eau, construit sur la notion d'abondance, a largement participé au mythe de ce type de société et, secondairement sur le critère de qualité, paraissait alors sérieusement remis en cause. L'enjeu de sobriété hydrique mise en scène impose de nouvelles façons de gérer la ressource, sa distribution et sa consommation. Le financement des services des eaux et de l'assainissement, étroitement liés, est ainsi en question. Il interroge en termes de gestion des réseaux de distribution, des usages et des comportements des consommateurs, mais surtout en ce qui concerne l'approvisionnement et la garantie de la qualité qui impliquent des technologies nouvelles et des investissements conséquents.

La gestion de l'approvisionnement et de la distribution de l'eau relève depuis le XIXe siècle de la commune. La loi de 1890 consacre l'autorité communale organisatrice de la distribution de l'eau. Dans le même temps, des compagnies privées investissent le secteur des réseaux de distribution et, par regroupement, les communes délèguent leurs obligations à des syndicats intercommunaux. La loi Grenelle II de 2010 formalise la compétence communale obligatoire en termes de distribution, facultative pour la production, le transport et le stockage. La gestion intercommunale, notamment par les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) s'est largement développée (loi NOTRe de 2015). Elle représente actuellement 50 % des services eau et assainissement. La régie publique, forme de gestion directe, concerne 75 % des communes, la DSP (Délégation de Service Public) 31 % des services pour 60 % de la population. Trois opérateurs privés, Veolia, Suez et la Saur, concentrent l'essentiel de cette activité. La gestion mixte couvre quelque 15 % de la gestion eau et assainissement des EPCI.

Les idées de sobriété et d'équité sociale sont donc directement intégrées au mode de gestion de la distribution et du traitement de l'eau par les communes, à l'échelle de la commune elle-même ou de l'organisme de coopération intercommunale. Ces deux principes, éléments moteurs des orientations et recommandations de l'État, trouvent leur application au niveau local, au cœur des politiques communautaires de gestion de la ressource, dont le prix établi au mètre cube consommé traduit la dimension politique de leur intégration.

I. La ressource, sa consommation

La ressource en eau repose sur l'alimentation par les eaux de pluie des eaux de surface, des nappes phréatiques et sur les modes de récupération de celles-ci, sur le dessalement des eaux marines, le traitement des eaux de surface et des eaux usées. Ce chaînage permet de qualifier l'eau de « ressource locale circulaire », la ressource étant chargée de flux renouvelables naturels ou faisant suite à des traitements. Il est classique d'établir à quelque 510 milliards de m^3/an le total moyen des eaux de pluie à l'échelle de la France (entre 400 et 600 milliards de m^3/an selon les années). 60 % environ s'évaporent dans l'atmosphère, les « pluies utiles », soit la réserve d'eau renouvelable

qui alimente la vie sur terre, comptent donc pour environ 200 milliards de m^3/an[1], et encore faut-il prendre en compte une tendance à la baisse.

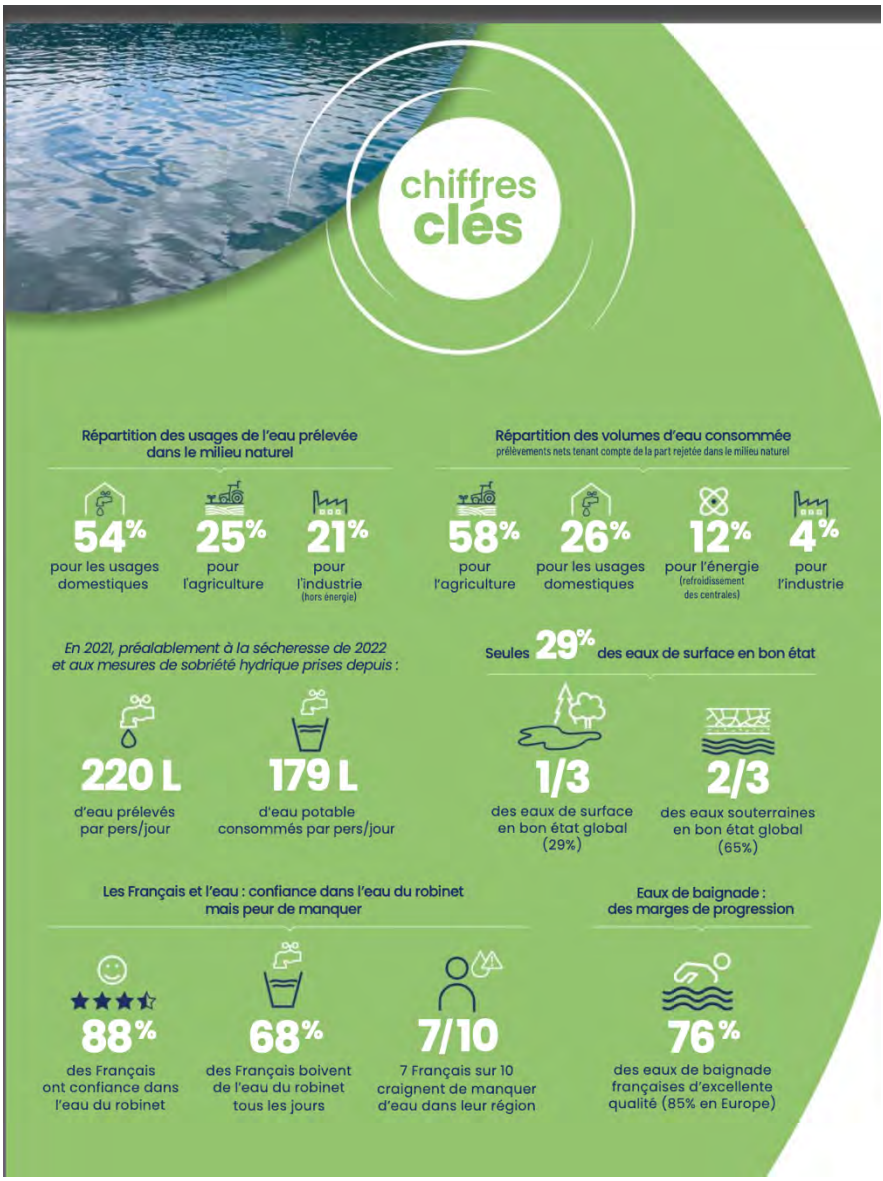

Figure 1. Chiffres clés (Fédération professionnelle des entreprises de l'eau – FP2E – Rapport BDO Advisory, 8ème édition, 2023).

[1] Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E), *Rapport BDO Advisory*, 8e édition, 2023.

La France possède près de 12 000 masses d'eaux de surface, souterraines, côtières ou de transition (salines) pour ses usages domestiques, agricoles, industriels et énergétiques. L'agriculture, malgré des variations annuelles liées aux précipitations, reste forte consommatrice (58 % des eaux douces consommées), les usages domestiques (26 %) exigeant des traitements pour en qualifier la potabilité, traitements qui concernent quelque 5,5 milliards de m^3/an. Le dérèglement climatique accentue les déséquilibres entre renouvellement de la ressource et augmentation des usages, au point de projeter une vision d'un futur marqué par l'épuisement de la ressource, la pénurie et des rationnements devenus obligatoires. La baisse des débits estivaux des fleuves et rivières est un indicateur pertinent du déficit en eau étroitement dépendant de la hausse des températures. Au niveau mondial, l'ONU a, dès 2015, précisé que le développement durable, socialement équitable, était étroitement associé à la gestion de l'eau et à l'assainissement. À l'échelle nationale et à celle des régions, les modes de cultures, la dynamique démographique et l'urbanisation creusent les écarts entre les espaces géographiques quant aux usages conflictuels de l'eau, au point que 70 % des Français craignent de manquer d'eau selon un sondage récent[2], huit sur 10 étant alors favorables à un système d'alerte sur le plan de leur consommation.

L'eau, ressource essentielle, est donc placée sous haute tension. « Pendant longtemps, l'eau était un bien abondant dont le coût était assez faible… » (Alexandre Mayol, France Culture, 22 septembre 2022). Serait-elle aujourd'hui en péril, alors que l'on estime un manque de quelque 2 milliards de mètres cubes en 2050 et que d'autres contraintes, sociales et économiques, affecteront cette ressource ? Une gestion « durable » de la ressource, de sa production à sa consommation et son recyclage, peut-elle se concevoir et être mise en œuvre au plus près de ses utilisateurs[3] ? Le Centre d'Information sur l'Eau[4] (CIE) a pris la mesure des usages de l'eau potable dans les logements. En moyenne, nous consommons en France 150 litres d'eau par jour et par habitant, avec des nuances quant à la composition familiale, le logement urbain ou la villa avec jardin, et la région. 93 % de cette consommation sont dédiés à l'hygiène et au nettoyage, 7 % à la boisson et l'alimentation. Près de 40 % de l'eau consommée relèvent des bains et douches, premier poste de consommation suivi des WC (20 %), du lavage du linge (12 %) et de la vaisselle (10 %). L'arrosage, mesuré par ailleurs, est un secteur de consommation élevée, jusqu'à 10 % de la consommation totale de certains ménages. Les notions de potabilité, indispensable ou non, et de gaspillage sont présentes dans toutes ces mesures.

Les usages agricoles de l'eau, notamment pour l'irrigation estivale, l'abreuvement du bétail, le nettoyage des bâtiments et des outils, représentent quelque 60% de la consommation d'eau douce et 10% des prélèvements, soit 3,2 milliards de mètres cubes.

L'eau, ressource naturelle, est en toile de fond du défi de la transition écologique et des enjeux liés à l'environnement, notamment sur le principe de l'économie de la ressource au niveau des usages (modes de consommation, efficacité des équipements…) et des déchets (eaux usées à recycler). La REUT (Réutilisation des Eaux Usées Traitées), procédé de type économie circulaire, est une excellente alternative économique et sociale. L'exploitation de la ressource impose également un regard sur le plan de la précarité en termes d'accès et d'usages, et au final, de justice sociale quant à la gestion.

---

[2] Baromètre Kantar 2022 pour le CIEau.

[3] BARRAQUÉ Bernard, ISNARD Laure, MONTGINOUL Marielle, RINAUDO Jean Daniel, Baisse des consommations d'eau potable et développement durable, *Annales des mines*, 2011.

[4] CIE, Centre d'Information sur l'Eau, site Internet.

II. Objectif Sobriété

Initialement, la notion de sobriété est posée en terme énergétique et en relation avec l'idée de transition vers des usages d'énergies renouvelables en lieu et place des énergies fossiles, charbon, pétrole et gaz, combustibles riches en carbone et responsables du réchauffement climatique suite à l'émission de gaz à effet de serre. En ce domaine, la sobriété s'accompagne d'une volonté de sortir progressivement des énergies fossiles qui représentent actuellement 60 % du mix énergétique consommé, pour atteindre 30 % en 2035 et la neutralité carbone à l'horizon 2050[5]. En ce qui concerne l'eau, la sobriété s'applique essentiellement sur la consommation finale de la ressource, secondairement sur les pertes enregistrées au niveau des réseaux de conduite pour en corriger les fuites et sur les modes de gestion des flux (automatisation…). Elle apparaît donc comme un enjeu économique, technique, social et politique avec comme finalité d'économiser la ressource et de contribuer à son partage le plus équitable possible, tant l'eau, précieuse, est vécue comme source de vie et de confort[6]. La sobriété hydrique est devenue un enjeu crucial. Les efforts de sobriété trouvent place dans le discours public en relation avec les incertitudes qui planent sur le renouvellement de la ressource. L'abondance n'est plus de mise, les limites s'imposent ainsi qu'une répartition plus équitable des accès à l'eau domestique. La gestion durable de l'eau repose sur le maillage territorial des communes et intercommunalités qui l'inscrit dans les valeurs de la proximité. Si la desserte au domicile est assurée, la « sécurité en eau » demeure vive en termes d'infrastructures techniques et de modes de consommation pour que se conjuguent équité et qualité[7].

De même que le rapport à l'eau était fondé sur l'idée d'abondance et de renouvellement, la sobriété trouve sens dans l'imaginaire de l'épuisement de la ressource, de sa finitude, donc dans la mise en cause du modèle de consommation. Mais quelle est sa nature et comment s'applique-t-elle ? Ne vivons-nous pas encore un temps où une consommation intense est signe de réussite, d'amélioration du mode de vie … et de bonheur ! Comment mettre en œuvre la sobriété sur la base de l'équité sociale dans un contexte de raréfaction de la ressource ? Comment la promouvoir, c'est-à-dire agir au quotidien, pour réduire ses consommations dans l'optique d'une répartition plus juste, plus équitable ? C'est bien sûr faire référence à une solidarité sociale difficile à mettre en œuvre. Devenue exigence incontournable, la sobriété modifie les réponses à apporter à la satisfaction des besoins élémentaires. Peut-elle se concrétiser comme ferment de solidarité sociale alors que les indicateurs de consommation témoignent de réelles inégalités ?

Elle devient un vecteur essentiel de toute politique de l'eau, de ses origines à sa consommation et à son recyclage. Mais sobriété et qualité de l'eau exigent pour leur application des investissements importants et, par les mécanismes de paiement, une augmentation des redevances pour améliorer les équipements. Le prix de l'eau qui conditionne la consommation des ménages devient critère de référence pour les collectivités gestionnaires, soucieuses d'efficacité de gestion durable et de justice sociale. Dans un contexte de vulnérabilité (sauvegarde de la ressource, fragilités sociales…) et de gestion équitable de la distribution de l'eau (performance renforcée au service de la sobriété), comment passer du modèle dominant, payer plus en consommant plus à la formule inversée, payer plus en consommant moins. On mesure combien la sobriété est un enjeu majeur pour les élus locaux, mais modifier les habitudes d'usage,

---

[5] Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), troisième programmation, 2025.

[6] BONIN Sylvie, *La grande aventure de l'eau*, Privat, 2001.

[7] BARBIER Rémi, ROUSSARY Aurélie, *Les* territoires *de l'eau potable. Chronique d'une transformation silencieuse (1970-2015)*, Update Sciences &technologie, 2016.

impliquer les usagers, comme souhaité, n'est-ce pas aussi, à terme, amplifier les inégalités sociales ?

Juvignac
Pour la troisième fois, la commune décroche le label *Économe en eau*

Comptant parmi les toutes premières communes engagées aux côtés de l'Agence locale de l'énergie et du climat (Alec) en 2021 à la naissance du label, la municipalité a reçu pour la troisième fois le trophée 2025 du label *Commune économe en eau*, à l'occasion du salon Cycl'Eau Montpellier – Occitanie.

Ce troisième label constitue une nouvelle reconnaissance de l'effort de long terme conduit par la ville en faveur d'une gestion raisonnée de la ressource en eau, avec l'objectif affirmé de moins et mieux consommer. Un bilan positif, une consommation maîtrisée.

Depuis plusieurs années, plusieurs dispositifs concrets ont déjà été mis en place : protocole de détection des fuites suivi par les agents du Centre technique municipal, formation spécifique des agents municipaux au réglage des débits d'eau, installation de matériel hydro-économe (robinets, mousseurs, réducteurs de calcaire) dans les bâtiments publics, expérimentation de compteurs de télérelevé en collaboration avec la Régie des eaux, plantations d'espèces méditerranéennes peu gourmandes en eau et paillage au sein des espaces verts de la commune, implantation de toilettes sèches dans l'espace public.

Les résultats sont probants : 25 équipements municipaux sont équipés pour optimiser la détection des fuites, le réglage des débits et le suivi des consommations. Depuis 2016, la consommation en eau potable de la Ville a diminué de 21 % en volume et de 27 % en valeur.

***Midi Libre* 09 Avril 2025**
https://kiosque.midilibre.fr

Figure 2. Juvignac, une commune économe

La sobriété se conjugue de manière peu rationnelle avec la hausse indispensable des investissements dans le petit cycle de l'eau (réseau et équipements de desserte), besoins estimés à 3 milliards d'euros supplémentaires par an. Or elle génère une baisse tendancielle des volumes consommés donc des recettes afférentes. Cette situation qualifiée « d'effet ciseaux » conduit naturellement à interroger le système des redevances qui financent les services de l'eau et de l'assainissement. La transformation du modèle de gestion de l'eau trouve donc son fondement dans la conjonction de la sobriété, indispensable, et de l'équité sociale, nécessaire.

III. Le Plan Action Eau de 2023

« Le Plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau » (Gouvernement, France Nation Verte, 30 mars 2023) est présenté comme une des priorités de la planification écologique, l'eau étant une ressource indispensable pour la santé, l'économie et les écosystèmes qui génèrent et entretiennent la vie. Elle est essentielle pour tout type de consommation et d'usages, qu'ils soient agricoles, industriels, énergétiques et, bien entendu, domestiques. Sa préservation reste un

impératif sociétal. La ressource, sous tension, est un des premiers marqueurs du changement climatique. Le plan d'action prévoit 53 mesures pour répondre aux grands enjeux de sa préservation et de ses qualités. La sobriété est un des objectifs prioritaires avec une réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030. La lutte contre les fuites procède de la même obligation, faire des économies d'eau. L'optimisation des usages traduit une adaptation aux épisodes de sécheresse et leur prévision. La qualité des eaux exige enfin un suivi des analyses et du traitement de la ressource tant pour la rendre potable que pour mieux répondre aux exigences des milieux naturels et de la biodiversité.

Les « acteurs de l'eau », publics et privés, doivent être mobilisés pour répondre aux nouvelles configurations de la valorisation de la ressource, sachant que sa réduction va de pair avec l'augmentation de la demande, notamment en eau potable. Sécuriser l'alimentation de la demande en eau potable et améliorer sa qualité, économiser la ressource et mieux la partager, diversifier et réduire les prélèvements sont autant d'objectifs prioritaires au niveau des territoires de gestion. Préserver la qualité de l'eau va de pair avec le souci de restaurer des écosystèmes « sains et fonctionnels », véritables filtres naturels. Ce qui correspond à des actions de protection/amélioration du grand cycle de l'eau. La sécurisation de l'approvisionnement, en réduisant les imperfections des réseaux et en améliorant le stockage, la valorisation des eaux non conventionnelles dont les eaux de pluie et les eaux grises, la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), sont des chapitres qui mobilisent aussi les collectivités territoriales et les sociétés gestionnaires. On mesure alors les dimensions des financements et des investissements indispensables pour mener à bien une politique de l'eau efficace et durable en termes de sobriété, de qualité et de disponibilité. L'innovation se trouve au cœur de la chaîne de valeur de cette politique de gestion « résiliente et concertée » sur le plan des technologies émergentes pour mieux mesurer, sécuriser et planifier « l'empreinte eau » dans l'affichage environnemental et dans celui de l'aménagement du territoire. Elle accompagne le pilotage de la ressource et reste raccordée à la modification, sous surveillance, des modes de consommation des ménages et des acteurs économiques. La raréfaction de la ressource pose quatre défis majeurs sur le plan d'une gestion portant réduction de la dépendance à l'eau : pour l'économie, assurer le développement des activités, pour l'écologie respecter les équilibres de nature, corriger les ruptures dues aux activités humaines et au changement climatique, pour les territoires sécuriser les cycles de l'eau et optimiser les modes de gestion, pour les ménages et le vivre ensemble, garantir l'accès à l'eau pour tous selon le principe de l'équité sociale, et pour fonder une politique d'anticipation et de prospective, conforter les capacités de résilience des systèmes hydriques au sein de stratégies adaptées et durables. Les 53 mesures de ce plan d'action concernent, pour 13 d'entre elles, la sobriété, pour 9 la disponibilité de la ressource, pour 10 la qualité des eaux, pour 21 la lutte contre la sécheresse et les réponses aux ambitions. Elles peuvent être lues selon trois objectifs majeurs, sobriété, disponibilité et qualité, et deux volets conduisant à une dynamique de résilience, la prise de conscience écologique associée aux progrès technologiques pour progresser vers une modification des comportements (les écogestes à adopter au quotidien).

En réponse au plan gouvernemental, « une centaine d'enseignants-chercheurs déplorent la gestion gouvernementale de cette ressource essentielle à travers un plan 'eau' bien en deçà des attentes des acteurs opérationnels et scientifiques[8] ». Un plan eau qu'ils qualifient de « catalogue de mesurettes », loin de ce que l'eau représente comme enjeu social et territorial, loin des ambitions que le politique devrait assumer. Pour eux

[8] *Le Monde*, 15 février 2024, « L'actuelle politique de protection et de préservation de l'eau ressemble à une pièce de théâtre ».

c'est « une pièce de théâtre en trois actes, dont la séquence de la Pythie constitue l'ouverture. Les deux actes suivants sont la farce et le drame postmoderne ». En conclusion, les scientifiques dénoncent « les dérives performatives » du récit étatique alors que le contexte socio-politique est à « la dilution des responsabilités … [et à] la multiplication des registres de justification ».

Un peu en réponse à cela, la publication ministérielle du 22 mars 2024, mise à jour le 24 mai[9], insiste sur la mobilisation des territoires et sur la dynamique de sobriété : « Après un an de déploiement, le Plan Eau a permis d'engager une réelle mobilisation des territoires et des secteurs, en concentrant en particulier les efforts sur la dynamique de sobriété ». Mais seulement 14 des 53 mesures du Plan ont été effectivement mises en œuvre, 50 sites industriels se sont engagés dans des plans d'économies et 93 des 171 points noirs relatifs aux fuites des réseaux ont fait l'objet de travaux pour quelque 125 millions d'euros sur les 180 qui devaient être débloqués. Autant de données qui permettent d'évoquer un bilan mitigé et de souligner les retards des engagements, notamment en ce qui concerne la tarification du prix de l'eau, moyen essentiel pour mettre en œuvre une politique d'équité. Les programmes financiers revus à la baisse, notamment vers les agences de l'eau, sont en rapport direct avec l'aggravation du déficit public. Tendance qui souligne combien la question de l'eau est loin d'être résolue et demeure essentielle, du niveau de l'État à celui des plus petites communes.

Un an plus tard, au 31 mars 2025, 64 % des mesures initiées ont été mises en œuvre[10] dont 36 mesures sur les 53 préconisées pour encourager la sobriété des usages dans tous les secteurs d'activités, optimiser la disponibilité et préserver la qualité de l'eau, objectifs premiers du plan de 2023. Les collectivités locales sont à l'origine des mesures les plus originales, en particulier dans la réutilisation des eaux usées (169 sites concernés) soulignant combien le recours aux eaux non conventionnelles est un enjeu crucial à leur niveau de gestion, mais aussi en ce qui concerne l'innovation qui fournit réponse au défi de la raréfaction de la ressource par une modification des usages au quotidien (programme Inov eau, sobriété et qualité) et à celui de la gestion améliorée par les services numériques. Enfin, la situation de Mayotte justifie largement que la moitié des 44,3 M€ destinés aux Outre-Mer lui soit attribuée. Dès 2024 et dans le prolongement du Plan Eau, l'accent a été mis sur l'adaptation au changement climatique comme principe moteur de toute vision prospective. Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PACC) a été publié en mars 2025. Il définit une stratégie systémique d'adaptation selon les mêmes attributs que le Plan Eau de 2023 (enjeux, mesures, actions), son ancrage territorial étant également prioritaire. Améliorer la préservation de la ressource est un impératif transmis aux structures de gestion. Les usages de l'eau placés dans une vision prospective doivent donc être modifiés par un renforcement des actions d'adaptation aux capacités et qualités de la ressource. La sobriété commande ainsi les évolutions de la consommation de tous les acteurs économiques pour réduire de 10 % les consommations d'ici 2030, ce qui implique de mieux mesurer la ressource et les prélèvements, de décliner l'objectif de sobriété à l'échelle de tous les territoires. Économiser, planifier et mesurer qualifient la nouvelle politique de l'eau, l'équité sociale n'étant pas associée, du moins dans les discours, comme facteur déterminant du futur ainsi dessiné. Et pourtant, l'équité sociale ne

[9] Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, Ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, *Plan eau : 1 an après, 100% des mesures engagées.*

[10] *Le Plan eau, 2 ans après*, Gouvernement, dossier de presse, France Nation Verte, 31 mars 2025.

devrait-elle pas être placée au cœur de la transformation du modèle de gestion/consommation de l'eau pour éviter une aggravation des inégalités ?

Conclusion

À l'origine de nombreux mythes et légendes qui nourrissent notre imaginaire, l'eau est riche de symbolisme, sa ressource est un bien commun qui doit sans cesse être soumis à mesure et protection. L'eau, par ses usages et ses valeurs, constitue un des leviers fondamentaux de la transformation des rapports à l'environnement et à l'économie. Longtemps figure de la société d'abondance et de l'accès au bien-être, sa gestion aujourd'hui repose sur le concept de sobriété, implique efforts et innovations pour maîtriser la rupture indispensable des tendances anciennes. L'équité est décrite comme une « vertu qui consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel du juste et de l'injuste[11] ». Le respect qualifie la ligne de conduite qu'impose cette notion de justice naturelle et de partage équitable. L'accès à la ressource sans discrimination, la promotion d'un environnement inclusif, un horizon de qualité de vie, de partage et de lutte contre les disparités sociales qualifient les enjeux d'un développement durable. La composition de toute politique de l'eau, de l'exploitation de la ressource à la consommation finale de l'eau naturelle et pure, se construit sur des interactions et va, de plus en plus, relever du juste équilibre entre sobriété et équité qui sont donc les éléments-moteurs du système de gestion et d'élaboration d'une conscience collective, et ce quelle que soit l'échelle de référence, du niveau planétaire à celui, élémentaire, du lieu de consommation. On sait le chemin étroit d'une équation difficile à résoudre tant les facteurs qui la construisent jouent de contradictions conséquentes. Une gouvernance nouvelle signe « d'une gestion plus équitable et plus démocratique[12] » des systèmes de l'eau s'impose.

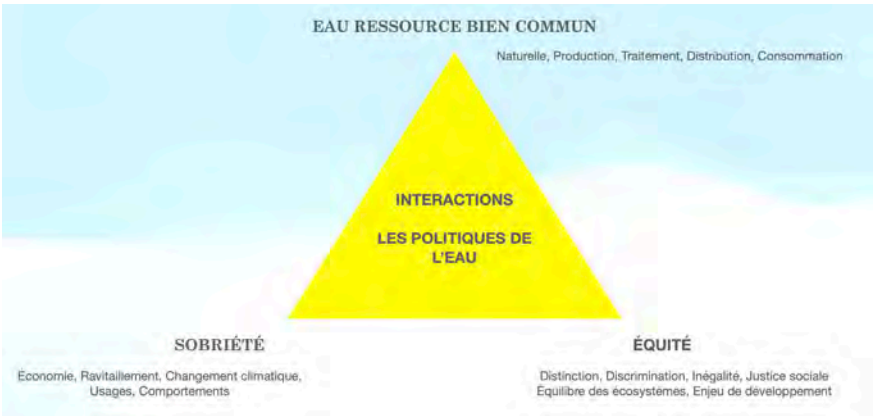

Figure 3. Les politiques de l'eau, une équation à résoudre

[11] Dictionnaire *Le Robert*, « L'équité, notion de justice naturelle… », Tome 2, édition de 1980.
[12] BARONE Sylvain, MAYAUX Pierre-Louis, *Les politiques de l'eau*, Collection Clefs, 2019.

COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

BARONE Sylvain, *L'eau une affaire d'État. Enquête sur le renoncement écologique*, Raisons d'agir, 2024.

BARRAQUÉ Bernard (dir.), *Gestion durable de l'eau urbaine. Observations et échanges France-Brésil*, Collection Indisciplines, 2018.

BOULEAU Gabrielle, GUÉRIN-SCHNEIDER Laetitia (éds), *Des tuyaux et des hommes. Les réseaux d'eau en France*, Collection Indisciplines, 2011.

COLLARD Anne-Laure, RIAUX Jeanne, KUPER Marcel, *Récits de recherche sur l'eau dans un monde interdisciplinaire,* Collection Indisciplines, 2024.

LEFÈVRE Denis, ANDRÉASSIAN Vazken, *L'eau en péril ? Une ressource à préserver au quotidien*, Quae éditions, 2016.

SCARWELL Helga-Jane, ROUSSEL Isabelle, *Les démarches locales du développement durable à travers les territoires de l'eau et de l'air*, Presses universitaires du Septentrion, Lille, 2006.

Sites internet concernant la politique de l'eau dans la métropole européenne de Lille

Métropole européenne de Lille (MEL), *L'eau dans la MEL, connectée et maîtrisée. Piloter le service des eaux pour un territoire connecté et durable*, 2016.

Métropole européenne de Lille (MEL), *L'eau une priorité, un contrat avec Veolia économe en eau*, 17 mars 2025.

Véolia.com, *La Métropole Européenne de Lille lance Vig'iléo, dernier-né des centres d'hypervision de Veolia pour piloter le service de l'eau du futur*, 2016.